

	FICHE TECHNIQUE	03/10/2016
Imperméabilisation des surfaces et textiles	CILEX IMPERMEABILISANT SURFACES & TEXTILES Prêt à l'emploi liquide pour l'imperméabilisation des surfaces et textiles Usage strictement professionnel	

1. COMPOSITION

Substances Active : Macro Emulsion de polysiloxanes aminofonctionnels

2. DESCRIPTION

CILEX imperméabilisant surfaces et textiles s'applique sur tous les supports poreux en les laissant respirer. Le produit permet une protection invisible sans aucune coloration du support. Il peut être utilisé en action préventive pour éviter l'apparition des salissures sur les toits, terrasses et façades. Ce produit permet également d'imperméabiliser les textiles (parasols, toiles de tente, stores, auvents, bâches, etc.)

3. MODE D'EMPLOI

Appliquer le produit sur une surface propre et sèche à l'aide d'un pulvérisateur à raison de **0.3 à 0.6 L de produit par m²**. Dans le cas d'un traitement textile, il est possible d'effectuer l'imperméabilisation par trempage pendant environ 1 heure. Bien laisser sécher la surface ou le textile (en particulier si celui-ci doit être replié). Ne jamais rincer après application. Nettoyer les outils à l'eau.

4. PRECAUTIONS D'EMPLOI & ELIMINATION

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Consulter impérativement la fiche de données de sécurité disponible gratuitement sur simple demande à l'adresse suivante : fds@lodi.fr.

Porter des gants et se laver les mains après chaque utilisation. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau. Ne pas réutiliser l'emballage. Conserver hors de la portée des enfants et animaux domestiques. Ne pas appliquer l'imperméabilisant sur un support humide ou gelé car la saturation en eau empêchera la pénétration des polymères. Ne pas utiliser sur des surfaces métalliques (tôles de bardages, bacs aciers, etc.) et non poreuse. Pour les instructions de premiers secours, contacter le centre antipoison le plus proche. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

L'emballage et le produit doivent être éliminés en tant que déchets dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet.

5. CONDITIONNEMENTS ET REFERENCES

Réf D1270, CILEX imperméabilisant surfaces & textiles : Bidon de 5 L